

Image not found or type unknown



cdd de remplacement et missions supplémentaires

Par **Salto**, le **14/05/2019** à **15:14**

Bonjour,

L'employeur a-t-il le droit de remplacer un salarié en maternité par un CDD, en lui attribuant d'une part les missions normales du salarié en maternité, et d'autre part des missions supplémentaires qui ne font pas partie du poste du salarié en arrêt?

Si oui, la rémunération et la qualification sont-elles supérieures?

En vous remerciant par avant.